



COUR D'APPEL
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE REIMS

La Présidente

SOIT TRANSMIS

Reims, le 4 janvier 2017

Madame la Présidente
du Tribunal de Grande Instance de REIMS

A

Monsieur le Procureur de la République
TGI REIMS

OBJET : Signalement de menaces à l'encontre d'un avocat

Ce jour, lors de l'audience des référés en salle civile, M Angelo MAUTI, comparaisait après avoir assigné en référé la SCI PALMYRE représentée par Maître BLAREAU Stéphane.

M MAUTI a déposé une requête en suspicion légitime à l'égard des membres de la juridiction.

J'ai donc indiqué que je suspendais les débats et que j'examinerai cette demande.

M MAUTI, énervé et virulent se plaignait de ne pas avoir des pièces de procédure de son contradicteur et divers propos qu'il est difficile de relater. Il enjoignait à ma greffière d'acter ses propos.

Je précise que M MAUTI avait déjà créé un incident à l'entrée en refusant de se soumettre au contrôle puis de passer par l'accueil. Le Directeur du greffe avait déjà dû intervenir pour qu'il se soumette au moins au contrôle.

J'ai donc stoppé les diatribes de celui ci en lui demandant de quitter la salle d'audience, son dossier étant terminé. Celui ci s'est retourné vers Maître BLAREAU en lui assenant avec un geste pointant le doigt en sa direction « T'inquiètes pas mon pote, je te trouverai » ainsi que d'autres propos que je n'ai pas, comme ma greffière compris.

En quittant la salle, il a lancé en sa direction « escroc ».

Il est possible que M MAUTY ait tenu d'autres propos que je n'ai pas compris.

J'ai pu constater que Maître BLAREAU, que je vois aux audiences de référés habituellement et qui se montre toujours courtois, a été choqué par les propos menaçants de M MAUTY. Il est d'ailleurs resté quelques temps dans la salle pour retrouver ses esprits.

Vous n'ignorez pas que M MAUTY est un plaideur d'habitude et qu'il se présente

régulièrement au palais en créant des incidents car il refuse le contrôle et de passer par l'accueil. A deux reprises en décembre, les agents de sécurité l'ont retrouvé notamment dans mon couloir alors qu'il s'était présenté pour aller à la première chambre civile où il a déposé trois requêtes en quelques jours.

Il refuse de déposer ses dossiers de demandes d'aide juridictionnelle à l'accueil, 13 demandes en 2016.

Je demande désormais aux agents d'accueil de lui refuser l'accès aux étages et au bureau d'aide juridictionnelle. Il n'y a aucune raison pour qu'il s'arroge des droits différents des usagers de la juridiction.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente .

A toutes fins utiles.

Hélène JUDES
Présidente TGI REIMS